

Annonces légales & administratives



Communauté de Communes du Bonnevalais

AVIS AU PUBLIC

Prescription de l'élaboration du PLUi-H

Par délibération du 10 juin 2026, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes du Bonnevalais.

La délibération fixe les objectifs du projet ainsi que les modalités de concertation avec la population et de collaboration avec les communes membres.

Elle sera affichée à compter du 24 juin 2026 au siège de la Communauté de Communes du Bonnevalais (19 rue Saint-Roch, 28800 Bonneval) et dans les mairies des communes membres.